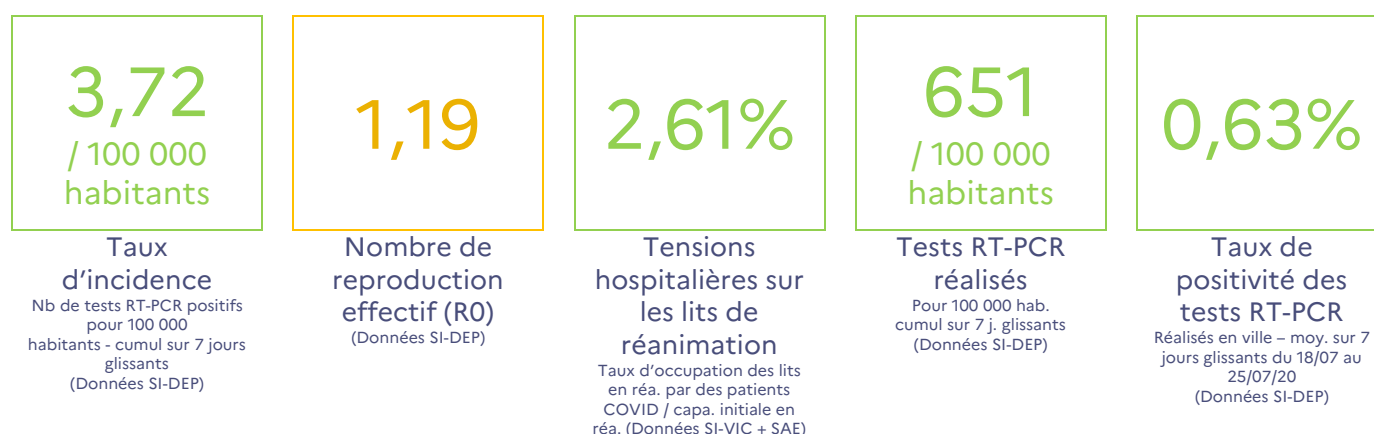


COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 4 août 2020

Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie au 04 août

4 indicateurs sont suivis. L'objectif est désormais de détecter le risque de reprise de l'épidémie :



- Le taux d'incidence : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation : correspondant au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

En Normandie, **le taux de reproduction effectif du virus a augmenté de 20% ces derniers jours jusqu'à dépasser le seuil de vigilance fixé à 1**. Ce chiffre, correspondant au nombre de personnes qu'un cas positif va contaminer, est désormais de 1,19. Le taux d'incidence a lui aussi évolué.

Ces augmentations qui doivent être appréciées à l'aune des autres indicateurs de l'épidémie, s'expliquent par la détection de nouvelles situations de cas groupés, en cours de gestion. Cette détection est permise par le maintien de l'effort sur les opérations de dépistage massives organisées sur le territoire.

La hausse de ces indicateurs et les clusters observés récemment dans certaines situations de rassemblement appellent au renforcement de la prudence et de la vigilance de chacun. En l'absence de traitement ou de vaccin, les seules mesures de prévention restent comportementales : **afin d'éviter tout rebond épidémique, l'ARS rappelle la nécessité de respecter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention et d'appliquer tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène, et de porter le masque partout où il est rendu obligatoire.**

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés Normandie-juridique@ars.sante.fr

Au 4 août, 128 personnes étaient hospitalisées en Normandie (- 9,2 % par rapport au 31 juillet), dont 4 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 4 août (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie
Normandie	128 (-8)	4 (-1)	442 (1)	1791 (8)
14	15 (0)	1 (0)	85 (0)	330 (1)
27	33 (0)	0 (0)	85 (0)	248 (0)
50	25 (-2)	0 (0)	48 (1)	151 (1)
61	24 (0)	2 (0)	40 (0)	239 (0)
76	31 (-6)	1 (-1)	184 (0)	823 (6)

Depuis le début de l'épidémie, 646 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Les dépistages - sur les 7 jours glissants du 26/07/2020 au 01/08/2020 :

- Calvados : 5173 tests réalisés, dont 25 positifs
- Eure : 2103 tests réalisés dont 21 positifs
- Manche : 2690 tests réalisés dont 9 positifs
- Orne : 1944 tests réalisés dont 5 positifs
- Seine-Maritime : 7485 tests réalisés dont 63 positifs

Le point sur les clusters en Normandie

Aujourd'hui 9 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 5 en cours d'investigation : 1 dans le Calvados, 1 dans l'Eure, 1 dans l'Orne et 2 en Seine-Maritime
- 4 maîtrisés : 1 dans le Calvados, 1 en Seine-Maritime et 2 dans l'Eure

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter strictement les mesures barrières.**

Dépistages sans ordonnance

Pour casser les chaînes de transmission du virus et contenir la circulation virale sur le territoire, la poursuite et l'extension des opérations de dépistage est une priorité. **Afin de faciliter plus encore l'accès au dépistage, toute personne volontaire, avec ou sans symptôme, peut désormais se faire dépister sans prescription médicale (test RT-PCR)** dans tous les sites de prélèvements identifiés. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité. Ce dépistage est gratuit (pris en charge par l'assurance maladie) :

- sur rendez-vous, dans les laboratoires de biologie médicale réalisant les dépistages,
- sans rendez-vous, dans les points mobiles déployés dans la région.

Dépistage : les personnes symptomatiques restent prioritaires

Si le dispositif de dépistage est facilité et ouvert à tous, l'ARS et le Préfet de région rappellent que le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. L'ARS, le préfet de région et l'Assurance maladie **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant*, avant de se faire dépister.**

**ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, elles pourront contacter le 116 117 (appel gratuit).*

Consulter un médecin traitant en cas de symptômes et se faire prescrire le dépistage permet d'être dépisté prioritairement.

En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

					
Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique	Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir	Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter	Eviter de se toucher le visage	Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres	Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Depuis le 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.